

## TARIFICATION « ATTENTES TELEPHONIQUES »

### Bar - 16

Nombres de lignes	Tarif annuel en Dirhams
De 01 à 05	300
De 06 à 10	600
De 11 à 15	900
De 16 à 20	1 200
De 21 à 25	1 500
De 26 à 30	1 800
De 31 à 35	2 100
De 36 à 40	2 400
De 41 à 45	2 700
De 46 à 50	3 000
Au-delà de 50 lignes	Des abattements sont appliqués

Cette tarification s'applique aux diffusions musicales données sur le réseau téléphonique pour les lignes en attente (*recherche d'un correspondant, mise en attente, fonction « répondeur », etc...*).

La redevance de droits d'auteur est calculée par application d'un forfait de base de 300 dhs par an et par tranche de 5 lignes sonorisées.

Les usagers qui disposent d'installations comportant plus de 50 lignes téléphoniques bénéficient des réductions suivantes :

- Jusqu'à 50 lignes ..... pas de réduction
- De la 51<sup>ème</sup> à la 100<sup>ème</sup> ligne..... 20% de réduction
- De la 101<sup>ème</sup> à la 250<sup>ème</sup> ligne.....25% de réduction
- A partir de la 251<sup>ème</sup> ligne .....50% de réduction

Ces abattements sont applicables à l'intérieur de chaque tranche, les tranches étant cumulatives.

Exemple de détermination des redevances :

Le montant de la redevance annuelle de droits d'auteur au titre de la sonorisation de ces lignes s'établit comme suit :

Pour 140 lignes téléphoniques :

- 50 lignes..... 3 000,00
- 50 lignes (3000,00 – 20%)..... 2 400,00
- 40 lignes (2400,00 – 25%) ..... 1 800,00

Redevance annuelle totale..... 7 200,00 dirhams